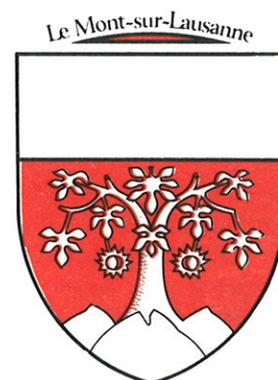


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur: M. Rémy Vaucher, municipal

Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth Le Mont

REFLETS DU LÉGISLATIF

M. Daniel Grosclaude, président du Conseil communal a présidé la séance du législatif du 29 septembre dernier.

Les conseillers ont adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 juin avec les trois amendements demandés.

M. Charles Lavanchy a été élu municipal par 39 voix (majorité absolue 22). Il succède ainsi à M. Alfred Borgeaud qui a démissionné de la Municipalité au 31 août 1980. M. Philippe Rauschert, syndic, a rendu hommage à M. Alfred Borgeaud qui quitte l'exécutif après 10 ans et demi d'activité. Il lui a témoigné la reconnaissance de la population et des autorités pour l'oeuvre de pionnier qu'il a accomplie durant ces années à la tête du dicastère de la police des constructions.

Le conseil communal a ensuite octroyé à Monsieur Alain De Bluts la bourgeoisie du Mont-sur-Lausanne par 47 voix; il y a eu un avis négatif.

Au divers, M. Grosclaude a donné connaissance d'une pétition signée par 340 citoyens et citoyennes concernant l'aménagement du quartier de Créतालaison. Cette pétition a été transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

MM. Hervé Menétrey et Auguste Jost ont soulevé le problème de l'arborisation autour du tennis, au Châtaignier, Monsieur Rauschert a répondu que cette question n'était pas encore réglée et qu'il fallait envisager une arborisation raisonnable sans perdre de vue que les terrains du Châtaignier ne sont pas réservés uniquement au sport mais également à l'agriculture.

M. Guex a appris que les croisillons pour le solde des fenêtres du collège des Planches étaient en préparation; le règlement sur le plan d'extension et la police des constructions adopté récemment sera ainsi respecté. M. Guex a encore soulevé le problème de l'obligation faite aux communes de mettre un logement à disposition d'éventuels sinistrés.

La séance a été levée à 21 h. 20.

La Secrétaire:
Evelyne Panchaud

UN NOUVEAU MUNICIPAL



Suite à la démission de M. Alfred Borgeaud, le Conseil communal a élu M. Charles LAVANCHY pour compléter notre Municipalité.

Un nouveau municipal certes, mais... un homme qui a déjà mis au service de la collectivité son énergie et son expérience! Jugez vous-mêmes:

Né le 5 août 1925, M. Lavanchy, domicilié en Coppoz, travaille à la Direction d'arrondissement des téléphones, comme chef de ligne. Sur le plan politique, il était conseiller communal de 1966 à 1969 et municipal de 1970 à 1977. Alors responsable des travaux, il a laissé à chacun un excellent souvenir de son activité et de ses compétences. Souhaitons qu'il ait le même plaisir à s'occuper de la Police des constructions et du Plan d'extension.

Bon courage Charly et merci d'être revenu parmi nous.

R. V.

NOUVELLE ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA FIN DE LA LÉGISLATURE 1978-1981

Dans sa séance du 2 octobre, suite à l'élection de M. Charles Lavanchy en remplacement de M. Alfred Borgeaud, la Municipalité s'est réorganisée comme suit:

M. Ph. Rauschert, Syndic	Administration générale
Sup.: M. Rémy Vaucher	Finances
	Assurances sociales
	Service d'aide familiale
	Délégué à la commission

M. Charles Lavanchy
Sup.: M. J.-J. Belet

d'estimation fiscale
Délégué à la commission
d'impôts.

M. René Henny
Sup.: M. Jean Henny

Police des constructions
Plan d'extension
Commission du plan
Délégué à la commission
intercommunale d'urba-
nisme de la région lausan-
noise.

Domaines et forêts
Parcs et promenades, en-
tretien du cimetière
Plan de classement des
arbres
Ordures ménagères
Commission achats/ven-
tes de terrain
Commission de police.

M. Jean-Jacques Belet
Sup.: M. René Henny

Bâtiments communaux,
conciergeries
Locations diverses
Commission du plan
Commission de police
Commission intercommu-
nale des sports
Délégué auprès des socié-
tés locales
Délégué à la commission
intercommunale d'urba-
nisme de la région lausan-
noise.

M. Rémy Vaucher
Sup.: M. Jean Amiguet

Service de police
Service du feu
Protection civile
Contrôle des habitants
Recensements
Administration du cime-
tière
Signalisation routière
Commission de police
Commission intercommu-
nale des taxis
Commission du feu
Journal "Aux 4 coins du
Mont".

M. Jean Henny
Sup.: M. Ph. Rauschert

Ecoles et Cultes
Délégué à la commission
scolaire des classes supé-
rieures
Délégué à la commission
scolaire de la classe de
développement
Délégué à la commission
de la classe ménagère
Commission achats/ven-
tes de terrain
Service dentaire intercom-
munal.

M. Jean Amiguet
Sup.: M. Ch. Lavanchy

Travaux - Routes - Col-
lecteurs
Services industriels
Eclairage public
Délégué à la commission
S.I.
Délégué à la S.T.E.P.
Commission du plan
Délégué à la commission
intercommunale d'urba-
nisme de la région lausan-
noise
Commission du feu.

1er Vice-Président : M. Rémy Vaucher
2ème Vice-Président : M. Jean-Jacques Belet

Rédacteur

A LA MUNICIPALITÉ

Vous ne trouverez pas dans ce numéro de notre jour-
nal le traditionnel "Message du Syndic". En effet,
ayant subi une double opération en octobre, il est
actuellement en convalescence. Nous formulons nos
voeux les meilleurs pour une complète guérison et nous
nous réjouissons de le lire à nouveau dans le prochain
"Aux 4 coins du Mont".

Nos voeux de prompt rétablissement à M. J.-J. Belet,
municipal, qui a été également opéré en novembre.

Rédacteur

RECENSEMENT FÉDÉRAL 1980

Pourquoi un recensement fédéral de la population?
En Suisse, des recensements de la population ont lieu
depuis 1850. Ils visent principalement à déterminer
le chiffre exact de la population résidante des com-
munes, des cantons et de l'ensemble du pays. D'après
ces résultats, on fixe la répartition et le nombre des
sièges au Conseil national, aux parlements cantonaux
et au sein d'autres autorités, ainsi que les taux de ré-
partition de nombreuses subventions, du bénéfice net
de la Banque nationale, etc. Dans maints cantons, la
création de nouvelles charges de pasteur ou de curé,
le salaire du corps enseignant, le traitement des fon-
ctionnaires communaux, les contributions cantonales
aux hôpitaux de district, la péréquation financière
entre le canton et les communes dépendent aussi du
chiffre de la population.

Le recensement constitue le seul moyen de dénom-
brer la population dans toute la Suisse selon des prin-
cipes uniformes; en effet, les autres sources de rensei-
gnements, comme par exemple le fichier du contrôle
des habitants, sont établies de différentes manières
ou ne s'étendent qu'à une partie des habitants. En
outre, le recensement ne précise pas uniquement le
nombre d'habitants, mais, grâce aux données recueil-
lies au moyen des formules d'enquête, il permet aussi
une répartition suivant le genre de ménage, le sexe,

l'état civil, l'âge, la nationalité, la religion, la langue, la formation, la profession, etc. Ainsi nombre d'informations propres à faciliter la solution de problèmes économiques, sociaux et culturels sont mises à la disposition non seulement des autorités fédérales, cantonales et communales, mais aussi de l'ensemble de la population.

D'une manière générale, les résultats des recensements de la population permettent de mieux connaître les multiples aspects de notre vie économique et sociale.

Par des comparaisons rétrospectives, on peut suivre l'évolution de notre peuple à divers points de vue. Sans une documentation suffisante, ni un Etat moderne, ni l'économie ne peuvent répondre aux multiples exigences de la société actuelle et future.

Les responsables de l'organisation du recensement dans notre commune ainsi que les agents recenseurs vous remercient pour votre amabilité et le soin que vous avez mis à remplir les formules de recensement et souhaitent ne pas vous avoir trop importunés.

R. V.

L'AIDE DES MONTAINS A LA FAMILLE CHANCHALEUNE

— "Moi et ma famille sommes très heureux d'être accueillis au Mont. Nous faisons confiance à tout le monde et vous remercions pour tout ce que vous avez fait pour nous tous".

C'est par ces quelques mots que M. Chanchaleune remerciait, avec émotion, les personnes présentes à la petite réception d'accueil organisée par la Municipalité en juillet dernier.

A notre tour, nous aimerions sincèrement et de tout coeur remercier chacun pour son aide (pécuniaire, matérielle et physique...) et sa générosité. Nous avons pu en une semaine, meubler et organiser un logement pour 16 personnes:

- lits et literie, linge de maison, vaisselle, frigo, meubles et batterie de cuisine, armoires, chaises et tables, fauteuils (6 de provenances diverses, mais tous de couleur verte!) et canapés, plusieurs vélos, le tout en suffisance (même quelques sommiers en trop, redistribués à d'autres familles de réfugiés).

Vous avez été formidables et il nous a été agréable de nous sentir encouragés par vos nombreux messages. Quelques réflexions, pas méchantes (mais faites peut-être sans connaître la situation réelle des réfugiés), n'ont pas réussi à entamer notre enthousiasme.

Depuis que les enfants vont à l'école (ou renforcent nos équipes de foot!) que d'autres travaillent dans nos commerces, que la maman aide à préparer les marchés de deux de nos maraîchers, tout le monde les trouve charmants et joyeux, agréables à vivre; eux-mêmes sont heureux de s'intégrer et de se sentir accueillis et acceptés. Merci pour eux.

Il y a encore quelques petits problèmes pratiques et journaliers qui se présentent mais nous pouvons vous assurer que leur volonté d'adaptation à nos us et coutumes fait notre admiration. Notre groupe continue à soutenir leurs efforts et les aide dans leur "apprentissage":

français, emplois, démarches, transport, dentiste, médecin, enfin tout ce qui fait notre vie quotidienne.

Nous voudrions encore tout spécialement remercier les quelques familles qui prennent les enfants, chaque semaine régulièrement, pour surveiller les devoirs scolaires, (ceux qui auraient un peu de temps pour cette activité peuvent s'annoncer à Mme Lévy, tél. 33 07 20; nous remercions également ceux (souvent les mêmes!) qui les prennent en excursion, le dimanche et leur font découvrir notre région. L'hiver approche: les Laotiens n'ont jamais vu la neige; vous leur feriez un grand plaisir en les emmenant parfois avec vos enfants découvrir les joies de l'hiver (au Mont ils ne vont en voir que les désagréments). A ce propos, si vous avez des ensembles de ski, "moon boot", souliers de ski (pistes ou fond) trop petits, de même que: skis, luges ou autres accessoires de neige, vous nous aideriez à les faire participer aux activités sportives (scolaires ou de loisir) de l'hiver (âge des enfants: 5 à 16 ans; ou taille 36 à 40. S'adresser à Mme Zahnd, tél. 32 24 64.

Nous souhaitons vivement que tout continue à se dérouler aussi harmonieusement que jusqu'ici et nous espérons que chacun de vous continuera à leur manifester un peu de gentillesse. C'est tout ce qu'ils demandent.

*Pour le groupe d'accueil:
N. Gaillard*

COMMUNIQUÉ

L'association des Parents d'Elèves (A.P.E.) invite tous les parents à sa réunion du 14 janvier 1981, 20 h. 15, salle communale du Petit-Mont.

PAROISSE DU MONT

Pour repourvoir la place laissée vacante par Madame Crausaz, la Municipalité, d'entente avec le Conseil de Paroisse, met au concours jusqu'au 22 décembre 1980 le poste de

CONCIERGE DE L'EGLISE

Il s'agit d'un travail à temps partiel pour lequel le cahier des charges et les conditions de rétribution peuvent être consultés au greffe municipal.

Les candidatures doivent être adressées par écrit à la Municipalité du Mont-sur-Lausanne.

Entrée en fonction à convenir.

Conseil de Paroisse

CHEZ NOS SAPEURS-POMPIERS

Le 25 octobre, le corps des sapeurs-pompiers du Mont

a présenté sa traditionnelle revue en présence des autorités communales. Après avoir démontré le degré d'instruction acquis et leur préparation à affronter des sinistres difficiles lors d'un exercice organisé au Home "Chez Nous", à la Clochatte, nos pompiers se rendirent dans le préau du Centre scolaire du Mottier où M. Michel Rauschert, commandant, présenta officiellement sa compagnie à M. Rémy Vaucher, municipal responsable du service du feu qui adressa quelques mots de remerciements aussi bien aux cadres qu'aux sapeurs pour le travail accompli.

Trois sapeurs ont atteint l'âge de la retraite (40 ans) pour un pompier. Ce sont :

M. André Anneler

M. Jean-Louis Baud
M. Pierre Ledermann

M. Anneler reste toutefois incorporé comme auxiliaire pour conduire l'un des véhicules communaux lors des interventions et exercices. Nos remerciements à ces trois soldats du feu pour le dévouement et l'abnégation dont ils ont fait preuve durant 20 années de service.

Pour regarnir les rangs, nous invitons toutes les personnes intéressées à s'adresser au commandant, M. le Cap. Michel Rauschert, (tél. 32 01 36) le plus vite possible.

Le Rédacteur

QU'EST-CE QUE LA PROTECTION CIVILE ?

Nos prochains numéros vous donneront un aperçu des raisons de la création de cet organisme ainsi que l'organisation au niveau communal.



C'est ainsi qu'un écolier voit la protection civile.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Le Conseil communal et son Président, la Municipalité et le Syndic, et tout le personnel communal souhaitent d'heureuses fêtes de fin d'année aux fidèles lecteurs des 4 Coins du Mont et forment les vœux les meilleurs pour l'année 1981.

VOEUX VOEUX

VOEUX VOEUX

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆